

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025
COMMUNE DE CLÉREY

La réunion a débuté le 15 mai 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre.

Membres présents :

Monsieur Agrapart Thierry
Monsieur Callot Franck
Monsieur Goncalves Jean
Monsieur Lécorché Jean-Pierre
Monsieur Mennessier Sébastien
Madame Nicolodi Julia
Monsieur Prévot Pascal
Madame Sottas Gaëlle
Madame Tesser Charlotte
Madame Vitali Rachel

Membres absents représentés :

Madame Contant Evelyne Pouvoir donné à M Lécorché Jean-Pierre
Madame Giorgetti Coralie Pouvoir donné à Mme Nicolodi Julia
Madame Misswald Catherine Pouvoir donné à Mme Sottas Gaëlle

Membres absents :

Madame Depuille Anaïs
Monsieur Sommer de Launay Geoffroy

Secrétaire de séance : Madame Vitali Rachel

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Communications du Maire
- 2025_19 - Vote des subventions communales 2025
- 2025_20 - Avis sur le recrutement de 4 gardes champêtres par Troyes Champagne Métropole
- 2025_21 - Numérotations de propriétés
- 2025_22 - Avis sur la demande d'enregistrement de la SAS CR BPE sur le territoire de la commune de Saint Thibault
- Questions diverses

- Communications du Maire

Remerciements des élèves de CE1-CE2

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un courrier de remerciement des élèves de CE1/CE2 à l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai durant laquelle ils ont pu chanter le Chant des Partisans et la chanson Comme toi de Jean-Jacques Goldman et lu le prologue du livre « Billet sans retour de Ouistreham.

Réunion de présentation : révision du PLU de VERRIERES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de VERRIERES finalise les études pour la révision de son PLU.

SIEDMTO : Eléments budgétaires et financiers 2025

Monsieur le Maire a transmis aux membres du Conseil Municipal un courrier du SIEDMTO sur les éléments budgétaires et financiers 2025 de sa structure.

Projet NEFLE

La directrice de l'Ecole de Clérey nous a confirmé qu'elle était toujours en attente du déblocage de la partie financière du projet NEFLE qui a bien été validé.

Point Lecture

Deux bénévoles se proposent de reprendre l'activité du Point Lecture à partir de septembre 2026.

Cimetière

Monsieur le Maire :

- rappelle que la journée participative pour l'entretien du cimetière et de son mur d'enceinte se tiendra le samedi 17 mai.
- informe que les murs, le monument et les grilles du cimetière ont été nettoyés
- qu'il est projeté de repeindre la croix et les grilles en gris et de refaire les lettres du monument en peinture noire.

- Questions Principales

2025_19 - Vote des subventions communales 2025

Monsieur Le Maire propose les subventions suivantes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

- La protection civile de Troyes	100,00 €
- La prévention routière	100,00 €
- Handi Sport	100,00 €
- Croix Rouge Française	150,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	2.000,00 €
- ADMR de l'Aube	300,00 €
- CFA Pont Sainte Marie	260,00 €
- Coopérative scolaire (séjour base Chappes)	557,00 € (délibération 2025_03)
- Comité des Festivités Clériciennes	300,00 €
- Course Cycliste (Vélo 3 Champagne)	600,00 €
- Fondation du Patrimoine	200,00 €
- <u>Association Sportive et Culturelle Fresnoy-Clérey</u>	<u>350,00 €</u> (versée en 3 fois : 20% en juin, 30% en septembre et 50% en décembre)
TOTAL	5.017,00 €

2025_20 - Avis sur le recrutement de 4 gardes champêtres par Troyes Champagne Métropole

Faisant partie des priorités de nos administrés, ainsi que de celles des élus, la communauté d'agglomération a pris la décision de s'engager dans la création d'un service intercommunal de gardes champêtres.

En effet, par délibération n°38 du 6 décembre 2024, le conseil communautaire a émis un avis favorable à ce projet avec la création d'un service de 4 gardes champêtres, composé de deux équipes en alternance du lundi au samedi, permettant notamment de satisfaire les besoins des communes de TCM non dotées d'une police municipale.

Les gardes champêtres, agents de police judiciaire adjoints, agréés par le procureur et assermentés par le Juge judiciaire, assurent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale.

De façon plus précise, ils assurent des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de salubrité publiques, de la protection des espaces naturels. Ils recherchent et constatent les infractions aux lois et règlements relevant de leur compétence.

Ils maintiennent le lien social en milieu rural, appliquent la police funéraire, gère la régie des amendes forfaitaires et les consignations et assistent les commissaires de justice dans le cadre de titres exécutoires. Les gardes champêtres ont également des compétences applicables en zone urbaine telles que la propreté des voies publiques, lutte contre l'alcoolisme des mineurs, contravention aux arrêtés municipaux, notamment ceux pris en application du règlement sanitaire départemental.

Le Président de Troyes Champagne Métropole n'aura pas de pouvoir de police générale et n'est pas officier de police judiciaire contrairement aux maires.

Le service intercommunal de gardes champêtres s'inscrit dans le cadre de dispositions spécifiques prévues par le Code de la sécurité intérieure (article L522-2 III).

Les recrutements doivent être autorisés par délibérations concordantes du conseil communautaire et de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de celles-ci.

La délibération annexée précise les conditions de mise en place de ce service. Elle fixe également à 1 euro par an et par habitant la contribution de chaque commune signataire de la convention d'adhésion.

La présente délibération a pour vocation d'autoriser les recrutements qui seront faits par Troyes Champagne Métropole. Pour autant, seules les communes qui adhéreront à ce service de gardes champêtres s'acquitteront de la participation financière.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

D'EMETTRE un avis défavorable au recrutement de 4 gardes champêtres par Troyes Champagne Métropole.

2025_21 - Numérotations de propriétés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les numérotations suivantes :

- AB 478 : 12, Rue Perdue
- AI 25 : 18 A, Rue du Moulin
- AI 23 : 18 B, Rue du Moulin
- AI 298 : 18 C, Rue du Moulin
- AI 301 : 18 D, Rue du Moulin
- AI 297 : 18 E, Rue du Moulin
- ZM 439 : 2^{ème} maison (en construction) : 7 Ter Rue de l'Ecole

2025_22 - Avis sur la demande d'enregistrement de la SAS CR BPE sur le territoire de la commune de Saint Thibault

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'enregistrement de la SCA CR BPE portant sur la régularisation administrative d'une installation de production de béton prêt à l'emploi sur le territoire de la commune de Saint Thibault.

- Questions Diverses

Les questions diverses suivantes sont abordées :

Parcelle ZL 198

Vidéoprotection

Antenne relais

Vitesse excessive

Travaux Place de l'Eglise et parking partientèle de la Maison Médicale : Contact sera pris avec des Architecte Paysagistes Conseils de l'Eta via la DDT.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h20.

Madame Vitali Rachel
Secrétaire de séance

Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre,
Maire